

Une école musulmane à la Chapelle Saint-Mesmin ?

écrit par Christine Tasin | 5 juin 2014



✘ 520 mètres carrés que l'on aménage au plus vite afin de permettre au responsable de l'association de communiquer sur le projet dès la fin juin et des responsables politiques aux abonnés absents... Normal, on se souvient sans doute que l'ancien recteur de Lyon avait été limogé (interview [première partie](#) ; [seconde partie](#)) pour s'être opposé à la création d'un lycée musulman... c'était sous l'ère Sarkozy-Villepin, et comme Hollande-Sarkozy/Villepin-Valls c'est blanc bonnet et bonnet blanc...

http://www.larep.fr/loiret/actualite/2014/05/10/une-ecole-musulmane-a-la-rentree-a-la-chapelle-saint-mesmin_11023730.html

Il n'en reste pas moins vrai que certaines questions méritent d'être posées :

Quid du nom Montessori utilisé par cette association "Ateliers Montessori" ? La méthode Montessori c'est l'ouverture, l'imagination, et une énorme place accordée aux sens... Comment mettre cela au service de l'éducation musulmane qui impose la soumission aux adultes et donc a fortiori aux enfants ? Comment mettre cela au service de l'enseignement coranique qui ne connaît que l'apprentissage par coeur du coran et des haddith-s dans une école qui promet "un éveil religieux" ?

Quid du financement de cette école ? Qui et avec quels fonds, a pu acheter 520 mètres carrés de locaux et les remettre à neuf ? Qui va payer pour former la future élite musulmane qui prendra la place des Ramadan et compagnie, maniant la takkia et la rhétorique à la perfection pour mieux nous islamiser ?

Parce que, tout de même, 60 donateurs par mois donnant 10 euros, cela fait 600 euros, le cinquième de la somme nécessaire pour payer UN seul enseignant et les charges afférentes...

Et 200 euros par mois par enfant, ça rapporte par classe de 18 élèves 3600 euros, soit juste le salaire de l'enseignant et les charges. Quid du personnel administratif et ouvrier ? Quid des impôts ? Quid des charges en eau, électricité ? Quid de l'équipement informatique ? Quid de l'achat des fournitures et livres scolaires ?

Tout cela constitue des interrogations qui mériteraient que préfet, maire et recteur mettent le nez dans cette association et surveillent ce projet, en ces temps de djihad, bien que la loi française permette à n'importe qui d'ouvrir une école où l'on peut faire absolument ce que l'on veut. Y compris y enseigner à des fillettes obligées d'être voilées. Y compris enseigner de doux versets d'amour et de paix...

Vous pouvez écrire au [maire](#), au [préfet](#) et au [recteur](#).

Christine Tasin